

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29831**

Intitulé

Responsable de projet et développement des territoires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Montmorot	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341p Gestion de l'espace et mise en oeuvre des projets

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités principales du Responsable de projet et développement des territoires se situent dans la conception, l'élaboration et l'animation de projets dans un contexte donné. Il est en relation directe avec un ensemble d'acteurs et de partenaires qui expriment des stratégies et des logiques institutionnelles qu'il doit savoir prendre en compte.

Agent de développement généraliste en intercommunalité, chargé de mission dans un Pays ou animateur dans une association, il exerce ses fonctions dans des structures aux thématiques d'actions variées, œuvrant à partir de problématiques spécifiques, liées à un changement attendu sur un territoire, en milieu rural ou urbain.

Il est capable de mettre en œuvre une stratégie de développement en accord avec des acteurs décisionnaires et de piloter un projet en proposant des démarches d'évaluation. Il développe un ensemble de compétences et de savoirs lui permettant d'accompagner des acteurs décisionnaires dans des orientations stratégiques.

Les activités du professionnel du développement se caractérisent par 5 fonctions essentielles et 1 capacité transversale :

- La fonction ingénierie et conduite de projet : capacité à conduire un projet dans une situation donnée
- La fonction production de connaissances : capacité à communiquer et produire des informations et des enseignements auprès d'acteurs spécifiques
- La fonction stratégique : capacité à l'analyse stratégique et institutionnelle et à l'accompagnement d'une stratégie de développement
- La fonction d'aide à la décision : capacité à fournir un appui à la lecture de choix ou orientations auprès d'acteurs décisionnaires
- La fonction animation : capacité à faciliter le travail en partenariat et à accompagner des acteurs sur une démarche de projet
- Une capacité transversale : savoir mettre en œuvre une ingénierie d'action combinant des ressources, du recul et l'apprentissage des situations

Les capacités attestées :

Compétences de projet

- Elaborer, conduire et animer un projet dans un contexte donné : réaliser un diagnostic de territoire, clarifier un projet, construire un montage financier, piloter le projet, animer le projet en relation aux acteurs concernés,
- Produire de l'information et mobiliser de la connaissance pour le projet : savoir traiter des données, favoriser la production collective d'informations, rédiger et utiliser des documents professionnels, mettre en œuvre une évaluation du projet,
- Positionner le projet dans son contexte d'intervention : mobiliser des acteurs pour construire un partenariat, savoir négocier, organiser et mettre en œuvre une communication politique et institutionnelle, utiliser un réseau.

Capacité transversale combinant des ressources, le recul et l'apprentissage des situations

- Constituer et mobiliser des acquis pour agir en situation : savoir se positionner pour agir dans le contexte d'intervention, être en capacité d'analyser sa pratique professionnelle et d'expérimenter de nouvelles méthodes d'actions

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le professionnel du développement local exerce ses fonctions dans des structures très diverses, de petite ou moyenne dimension, plutôt en milieu rural : les Pays, les collectivités, les intercommunalités, les syndicats de développement, les structures touristiques, les associations, les structures privées ou bureaux d'étude, les chambres consulaires...

Les missions s'exercent dans des secteurs d'activité variés : économie, environnement et développement durable, tourisme et culture, emploi & formation, enfance & jeunesse

Le professionnel du développement local exerce :

- Soit sur un territoire : agent de développement local en intercommunalité, chargée de mission Leader pour un Pays, chef de projet territorial pour une ville moyenne, animateur -coordinateur au sein d'une association, ..
- Soit sur une thématique spécifique : chargé de développement économique, chargée de mission NATURA 2000, animateur touristique, chargée de mission développement culturel, animatrice de centre social, conseiller emploi formation, coordinatrice enfance jeunesse, chargée de projet insertion....

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient, dans le cadre de la formation, par une évaluation liée à 7 modules composant l'enseignement.

1. Module 1 : Métiers du développement local et territoire

Enquête territoire : analyse d'un territoire et du rôle d'acteurs et d'organisations du développement local (document écrit et présentation orale 30' - productions collectives)

2. M 2 : Méthodologie et conduite de projet

Rencontre de professionnels du développement local : analyse de la méthodologie et conduite de projet (document écrit et présentation orale 30' - production individuelle)

3. M 3 : Communication, animation, négociation

Prestation d'animation d'une réunion dans le cadre d'un diagnostic de territoire suite à la commande d'une collectivité locale (prestation d'animation et document écrit - production individuelle)

4. M 4 : Mission territoire

Réalisation d'une mission diagnostic de territoire suite à la commande d'une collectivité locale (document écrit - production collective)

Prestation d'animation lors de la restitution publique du diagnostic de territoire (prestation d'animation et présentation orale de 30' sur l'analyse de sa prestation - production individuelle)

5. M 5 : Mission pour une organisation

Réalisation d'une mission collective suite à la commande d'une organisation. Evaluation de la mission (document écrit et présentation orale de 30' - production individuelle)

6. M 6 : Analyse de pratiques professionnelles

Analyse de la pratique de conduite de projet en stage individuelle de 3 mois (document écrit - production individuelle)

7. M 7 : Mission individuelle

Réalisation d'un stage individuel de 3 mois (rapport de mission, mémoire de mission, oral de passage 1h - production individuelle)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	2 personnes internes à l'autorité (un enseignant catégorie A + le coordonnateur de la formation) et 2 personnes externes (1 acteur décisionnaire + 1 professionnel)
En contrat d'apprentissage	X	2 personnes internes à l'autorité (un enseignant catégorie A + le coordonnateur de la formation) et 2 personnes externes (1 acteur décisionnaire + 1 professionnel)
Après un parcours de formation continue	X	2 personnes internes à l'autorité (un enseignant catégorie A + le coordonnateur de la formation) et 2 personnes externes (1 acteur décisionnaire + 1 professionnel)
En contrat de professionnalisation	X	2 personnes internes à l'autorité (un enseignant catégorie A + le coordonnateur de la formation) et 2 personnes externes (1 acteur décisionnaire + 1 professionnel)
Par candidature individuelle	X	2 personnes internes à l'autorité (un enseignant catégorie A + le coordonnateur de la formation) et 2 personnes externes (1 acteur décisionnaire + 1 professionnel)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	2 personnes internes à l'autorité (un enseignant catégorie A + le coordonnateur de la formation) et 2 personnes externes (1 acteur décisionnaire + 1 professionnel)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Animateur responsable de projet du développement territorial" avec effet au 01 juin 2005, jusqu'au 16 juin 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 08 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de projet et développement des territoires" avec effet au 16 juin 2016, jusqu'au 08 février 2020.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

De 6 à 10 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

cfppa.montmorot@educagri.fr

[CFPPA Montmorot](#)

Lieu(x) de certification :

Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Montmorot : Bourgogne Franche-Comté - Jura (39) [39570 MONTMOROT]

EPLEFPA

614, avenue Edgar Faure

39570 Montmorot

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification précédente : [Animateur responsable de projet du développement territorial](#)